

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Programme de subvention des bateaux à propulsion verte Venti35, Suisse

CRITÈRES D'ADMISSION

1. Le propriétaire du projet n'est pas une entreprise exemptée de la taxe sur le CO₂.
2. Toutes les réductions d'émissions obtenues grâce au projet sont transmises à myclimate et ne sont revendiquées à aucune autre fin.
3. Le projet concerne un bateau motorisé utilisé pour la promotion commerciale par au moins 12 personnes.
4. Au moment de l'inscription, le contrat de travaux pour la conversion d'un bateau existant ou le contrat d'achat pour l'acquisition de nouveaux bateaux n'a pas encore été signé.
5. Le bateau est chargé uniquement avec de l'électricité suisse.
6. Aucun groupe auxiliaire fonctionnant au diesel ou à l'essence ni aucun générateur diesel de secours n'est utilisé sur le bateau ou dans l'infrastructure de chargement.
7. Le bateau est exploité uniquement en Suisse. Si ce n'est pas le cas et qu'il s'agit d'une rénovation, le bateau n'a jusqu'à présent acheté que du diesel en Suisse.
8. Les paramètres nécessaires au calcul des réductions d'émissions (kilométrage et consommation d'électricité) peuvent être mesurés et seront fournis chaque année à des fins de suivi. La consommation d'électricité liée au chauffage peut être mesurée et présentée séparément.
9. Il est garanti que les moteurs diesel démontés ne seront pas utilisés à d'autres fins.
10. Les projets recevant des prestations pécuniaires à fonds perdu de la part de la Confédération, des cantons ou des communes pour la promotion des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique ou de la protection du climat et qui revendiquent des réductions d'émissions pour ces aides financières doivent procéder à une répartition des effets.
11. Un GPS ou un logiciel de planification d'itinéraires est utilisé pour enregistrer le kilométrage. Le logiciel doit être en mesure d'enregistrer tous les trajets effectués en Suisse et d'attribuer une distance correcte à chaque trajet.

Je confirme remplir les critères ci-dessus dans leur intégralité.

INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE BATEAUX (PARTICIPANT AU PROGRAMME)

Propriétaire et exploitant des bateaux

Nom de la société d'exploitation de bateaux:.....

Rue et numéro:

NPA et localité:

Personne de contact

Prénom/nom:

Fonction:

Téléphone:

E-mail:

INFORMATIONS SUR LE PROJET

si celles-ci sont connues

Nom du bateau:

Type de bateau prévu: Rénovation Nouvelle
acquisition

Début prévu de la mise en œuvre (mois/année):

(Date de l'achat ou de l'attribution du mandat)

Début prévu de l'activité (mois/année):

(Date de la mise en service)

INFORMATIONS SUR L'ADDITIONNALITÉ

Investissement dans une infrastructure de chargement développée
exclusivement pour ce bateau: CHF.....

Investissement dans le bateau (rénovation ou nouvelle
acquisition): CHF.....

Recours à des subventions publiques: Oui Non

Si oui:

Montant des subventions: CHF.....

Part de la répartition des effets de la réduction des
émissions:%

Obtention de subventions pour la consommation de
diesel de la flotte: Oui Non

Si oui:

Montant des subventions
pour le diesel: CHF/L.....

INFORMATIONS POUR LES BATEAUX RÉNOVÉS

Veillez indiquer la distance parcourue annuellement pendant au moins trois années civiles complètes et fournir des informations sur la méthode de relevé et la précision de cette méthode. En outre, veuillez joindre au formulaire d'inscription des documents attestant la consommation de diesel du bateau concerné pendant au moins trois années civiles complètes et inscrire les données correspondantes dans le tableau ci-dessous.

Année
Consommation de dieselLLL
Distancekmkmkm

Méthode de relevé de la distance annuelle:

(GPS, logiciel de planification d'itinéraires, etc.)

Coûts d'investissement du moteur diesel:

(durée de vie supposée de 11 ans)

Coûts annuels de maintenance du moteur diesel:.....

INFORMATIONS POUR LES BATEAUX RÉNOVÉS

Estimation de la consommation spécifique de diesel d'un bateau similaire équipé d'un moteur diesel. Cette valeur peut être estimée à partir des données d'un bateau de taille similaire qui n'a pas encore été électrifié.

Estimation de la consommation spécifique de diesel:

DOCUMENTS À FOURNIR

Les documents suivants doivent être joints au formulaire d'inscription (si applicables):

- justificatif de l'efficacité du moteur électrique et de la batterie (offre / fiche technique)
- justificatif des coûts d'investissement pour l'infrastructure de chargement (devis/offre)
- justificatif des subventions pour le diesel
- justificatif des subventions pour l'achat du bateau ou de l'infrastructure

DOCUMENTS POUR LES BATEAUX RÉNOVÉS

- preuve de la consommation de diesel des trois dernières années civiles (facture / relevé de compteur)
- preuve de la distance parcourue au cours des trois dernières années civiles (relevé GPS ou logiciel)
- justificatif de l'investissement pour la conversion (moteur, installation, batterie) (facture/devis)
- justificatif de l'investissement pour la dernière révision générale / le dernier remplacement du moteur diesel (facture / extrait de comptabilité)
- preuve des coûts annuels moyens de maintenance du moteur diesel avant la conversion (facture / extrait de comptabilité)

DOCUMENTS POUR LES BATEAUX NEUFS

- justificatif des coûts d'investissement pour l'acquisition d'un nouveau bateau électrique (facture/devis)
- justificatif des coûts d'investissement pour un bateau diesel comparable (p. ex. catalogue du fabricant)
- justificatif de la consommation spécifique de diesel pour un bateau existant de taille similaire (indication de la taille du bateau et des données relatives à la consommation, à la distance parcourue et à l'amélioration de l'efficacité par rapport aux moteurs installés sur les bateaux)

SUBVENTION

La subvention prend la forme d'une compensation annuelle de l'exploitation de **168 francs** pour **chaque tonne de CO₂ économisée jusqu'au 31 décembre 2030** (réductions des émissions). Les réductions d'émissions imputables au bateau à propulsion alternative seront calculées par myclimate sur la base des données de suivi annuelles mises à disposition par le propriétaire de projet et vérifiées par une entreprise externe. L'OFEV délivrera ensuite les attestations de CO₂ correspondantes.

CONDITIONS CONTRACTUELLES

En remplissant ce formulaire d'inscription, vous soumettez une proposition formelle sur l'admission au programme de subvention des bateaux à propulsion alternative. myclimate traite toutes les données de manière confidentielle. L'éligibilité d'un bateau à une subvention est déterminée lors d'une évaluation. Des documents supplémentaires concernant les coûts d'investissement prévus doivent être fournis à cet effet. Après vérification de l'inscription et des documents, myclimate conclut le contrat de participation avec le demandeur.

Le participant au programme informe myclimate des événements ou décisions qui entraînent des écarts par rapport aux informations fournies dans le formulaire d'inscription. Cela inclut l'annulation de bateaux qui ne sont pas achetés malgré leur inscription.

PROCÉDURE ULTÉRIEURE

1. L'inscription est contrôlée par myclimate en même temps que les justificatifs. Une fois le dossier examiné avec succès, un contrat de subvention est établi.
3. Le mandat sera ensuite attribué ou le contrat d'achat, signé.
4. Après la mise en service des bateaux, des données de suivi devront être transmises à myclimate chaque année. myclimate utilisera ces données afin de calculer les réductions d'émissions de CO₂ pour le compte de l'OFEV.
5. Le paiement des subventions sera effectué une fois l'attestation délivrée par l'OFEV.

Lieu, date:

Signature:

.....

.....

Nom:

Fonction:

Envoyer le formulaire d'inscription avec les pièces justificatives à :

barbara.mueller@myclimate.org